

Beloga®-P

Herbicide maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus et tournesol

Composition :212,5 g/L de diméthénamid-p + 250 g/L de pendiméthaline

Formulation :concentré émulsionnable (EC)

AMM N° :2090113

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés:

Cultures	Doses / stades d'applications	Nb d'applic.	DAR	ZNT aquatique	ZNT arthropodes et plantes non-cibles
Maïs	4 L/ha - Pré-levée ou Post-levée précoce (à partir de 1 feuille)	1	grain : 100 j fourrage : 90 j	20 m	5 m
Sorgho, millet, moha, miscanthus	4 L/ha - Post-levée précoce (à partir de 3 feuilles)		sorgho : 100 j. millet, moha : grain : 100 j, fourrage : 90 j.	20 m	5 m
Tournesol	4 L/ha - Post-semis / pré-levée (jusqu'à BBCH 07)		DAR F (les conditions d'emploi permettent de respecter la LMR)	50 m	5 m

Conditions d'application :

- ◆ Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer **Beloga-P** ou tout autre produit contenant du *dmta-p* plus d'une fois par an sur la même parcelle.
- ◆ Afin de protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Beloga-P contient de la *pendiméthaline*. Dans le cadre de la rotation prendre en compte les restrictions propre à cette dernière, si l'implantation d'une culture suivante destinée à l'alimentation humaine est envisagée. Respecter entre l'application de **Beloga-P** et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine un délai de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules,
- 200 jours pour les légumes bulbes, et les légumes feuilles,
- 200 jours pour les céréales,
- 250 jours pour les cultures de crucifères,
- 300 jours pour la betterave sucrière,
- 200 jours pour les autres cultures.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry





Herbicide

Équipement de Protection Individuel :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation/Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les stocker et porter uniquement à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiés EN166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Danger**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48h00 après le traitement

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : bidon de 10 (groupage par 2)

Les substances actives

Le **diméthénamid-p** ou **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : C₁₂H₁₈ClNO₂S

Masse molaire : 275,8

La **pendiméthaline** appartient au groupe chimique des toluidines (dinitroanilines)

Nom chimique : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Formule brute : C₁₃H₁₉N₃O₄

Le produit formulé : Beloga-P**Propriétés physiques et chimiques**

Densité : 1,08

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : 0° - + 40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : >500 - <2000 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Recommandations BASF pour une utilisation durable du diméthénamid-P :

Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents), afin de protéger les ressources en eau, BASF recommande sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable dits prioritaires*, de **ne pas dépasser la dose maximale de 1152 g/ha de diméthénamide-P répartie sur 2 ans** (sans dépasser la dose annuelle autorisée de Beloga-P)

* Liste des captages prioritaires disponible sur http://www.deb.developpement-durable.gouv.fr/telechargements/ouvrages_grenelles.php

Afin de préserver la qualité des eaux de surface, mettre en oeuvre le maximum de mesures permettant de limiter les risques de ruissellement. Sur parcelles drainées, différer l'application en cas de risque de saturation des drains.

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec votre conseiller.

Beloga-P est un herbicide antidicotylédones et anti-graminées de post-semis pré-levée des tournesols, de post-semis pré-levée et de post-levée des cultures de maïs, et de post-levée des cultures de sorgho, millet, moha et miscanthus.

Intérêt du produit**Champ d'action complet :**

Beloga-P est particulièrement efficace contre les graminées annuelles : panics, sétaires et digitaires et contre les dicotylédones : amarantes, chénopodes, morelles, renouée des oiseaux.

Ceci fait de **Beloga-P** une très bonne base de programme de désherbage maïs, sorgho et tournesol.

Beloga-P utilisé en pré-levée en culture de maïs, peut permettre de minimiser voire d'éviter un traitement supplémentaire du fait de son champ d'action très large.

Maîtrise des levées échelonnées**Régularité :**

La régularité d'action de **Beloga-P** permet un optimum d'efficacité.

Une application sur sol frais ou suivie d'une précipitation d'au moins 10 mm dans les 10 jours, procure la meilleure efficacité.

Cependant comme pour la plupart des herbicides de pré-levée, en conditions particulièrement difficiles (application sur sol sec suivie d'une sécheresse), un rattrapage en post-levée pourra être nécessaire.

Polyvalent

Homologué sur tournesol, maïs grain et fourrage, sorgho, millet, moha et miscanthus.

Mode d'action

Le **diméthénamid-p ou dmta-p** est un chloroacétamide de la famille des Thiophénamines. Il agit en bloquant la biosynthèse des acides gras à très longues chaînes, perturbant ainsi le développement et la croissance des jeunes plantules. Cela se traduit par une perturbation de l'émergence des plantes sensibles en bloquant leur croissance rapidement après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées.

Le **dmta-p** appartient au groupe 15 (anciennement K3) de la classification HRAC*. Le **dmta-p** est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. La radicule est un site d'absorption secondaire (dicotylédones) qui régresse ensuite au fur et à mesure que se forme la cuticule. C'est pourquoi, le **dmta-p** s'applique en pré-levée de la culture et des adventices ou en post-levée très précoce.

Une molécule bioactive

Le **dmta-p**, de part ses caractéristiques physico-chimiques, diffuse dans la solution et dans la phase gazeuse du sol (pouvoir de diffusion latérale élevé). Le **dmta-p** est ainsi en contact étroit avec les adventices à détruire, ce qui se traduit par une activité biologique élevée : efficacité anti-graminées et bonne régularité.

Pendiméthaline

Elle agit par inhibition de la division cellulaire des méristèmes des feuilles et des racines des jeunes plantules. Elle agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption complémentaire peut avoir lieu par les racines. Celles-ci sont détruites peu de temps après la germination ou après la levée.

La **pendiméthaline** est classée dans le groupe HRAC* 3 (anciennement K1). De ce fait elle présente un grand intérêt dans les stratégies de gestion des résistances à certains herbicides.

* Herbicide Resistance Action Committee.

Champ d'activité

Beloga-P à 4 l/ha en post-semis pré-levée :

GRAMINEES	
Digitaire sanguine	TS
Panic pied de coq	TS
Sétaires glauque	S
Sétaire verte et verticillée	TS
Pâturin annuel	TS

DICOTYLEDONES	
Amarantes réfléchie	TS
Ambroisie	I
Arroche	MS
Capselle	TS
Chénopodes sp	TS
Colza (repousses)	I
Datura	MS
Laiterons des champs	MS
Laiterons rude et maraicher	TS
Lamier pourpre	TS
Matricaire	TS
Mercuriale annuelle	MS
Morelle	TS
Mouron des champs	TS
Pensée des champs	S
Ravenelle	MS
Renouée à f. de patience	S
Renouée des oiseaux	TS
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	S
Séneçon commun	S
Stellaire	TS
Véroniques sp.	TS

Remarque : Le niveau de sensibilité des adventices est établi à partir des résultats obtenus dans nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

TS = Très sensible (95-100 %) ; S = Sensible (85-95%) ; MS = Moyennement sensible (70-85%) ; Insuffisant (<70%)

Conditions d'application

MAIS GRAIN, MAÏS FOURRAGE

dose : 4 L/ha

Beloga-P

Beloga-P s'utilise en pré-levée ou en post-levée précoce à partir d'une feuille étalée du maïs. **Ne pas appliquer au moment de la levée du maïs, c'est à dire au « stade pointant ».**

Beloga-P est sélectif des variétés de maïs (grain et fourrage) à la dose recommandée dans les conditions d'utilisations décrites ci-dessous.

En pré-levée (dans les tout premiers jours qui suivent le semis) :

Utilisé en post-semis pré-levée du maïs, **Beloga-P** permet de garder une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones.

Appliquer **Beloga-P** à 4 L/ha en post-semis pré-levée dans les heures ou les tout premiers jours qui suivent le semis. L'optimum d'efficacité est obtenu avec une application réalisée juste après le semis sur un sol frais ou suivie d'une précipitation d'au moins 10 mm dans les 10 jours. Avec **Beloga-P** éviter les applications trop proches de la levée du maïs. Comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, **Beloga-P** doit être appliqué sur un sol soigneusement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid ou de pluies prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture.

Pour une bonne sélectivité, le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis. **Beloga-P** s'emploie dans des sols bien pourvus en matière organique (entre 2 et 6 %) et ne présentant pas de risque de battance.

Une dose adaptée pour chaque type de sol.

Pour une efficacité et une sélectivité optimale, il convient de raisonner la dose de **Beloga-P** en fonction des caractéristiques pédologiques du sol (texture et taux de matière organique).

Type de sol	Terre à tendance sableuse, filtrante ou battante : Sols limono-sableux, limoneux fins, limoneux fins argileux, sablo-limoneux		Terres bien pourvues en argile (>30%) Terres franches (20 à 30% d'argile)
	Taux de M.O.	<3%	>3% - <6%
Beloga-P Dose conseillée	3 à 3,5 L/ha	4 L/ha	4 L/ha

L'utilisation de **Beloga-P** est déconseillée en sols très filtrants (teneur en sable > 80%), ou très battants (teneur en limon > 85%) ou si le taux de matière organique est > à 6%.

♦ **En culture de maïs Beloga-P ne doit pas être incorporé.**

Beloga-P peut s'utiliser dans le cadre de programmes de pré-levée suivi de post-levée.

En post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs) :

Beloga-P peut s'utiliser en post-levée précoce à 4 L/ha.

L'application peut s'effectuer dès le stade 1 feuille du maïs, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum pour les graminées et 2 feuilles pour les dicotylédones.

Bien lire les « RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES » sur l'utilisation de **Beloga-P**.

Pour les situations particulières, prendre conseil auprès de votre distributeur ou de votre interlocuteur BASF habituel.

SORGHO

Beloga-P s'utilise en post-levée du sorgho, dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum. **Beloga-P** doit être appliqué sur un sol « frais », légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et une culture en bon état végétatif et dans tous les cas avant le stade une feuille des adventices.

dose : 4 L/ha

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage : un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

Une déformation des plants peut apparaître après l'application de **Beloga-P** sur sorgho.

Beloga-P ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

MILLET, MOHA ET MISCANTHUS

Nous mettons en garde les utilisateurs sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Beloga-P s'utilise en post-levée des millet, moha et miscanthus dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

dose : 4 L/ha

Beloga-P

Une déformation des plants peut apparaître après l'application de **Beloga-P** en culture de millet et moha.

Beloga-P doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des adventices.

Beloga-P ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis prélevée.

TOURNESOL

Beloga-P s'utilise en post-semis pré-levée du tournesol dans les tout premiers jours qui suivent le semis (jusqu'au stade BBCH 07) ; la dose est à moduler en fonction du type de sol :

Type de sol	Terre à tendance sableuse, filtrante ou battante : Sols limono-sableux, limoneux fins, limoneux fins argileux, sablo-limoneux		Terres bien pourvues en argile (>30%) Terres franches (20 à 30% d'argile)
Taux de M.O.	<3%	>3% - <6%	indifférent
Beloga-P employé seul, dose conseillée	2,5* à 3,2 L/ha	3.2 à 3.5 L/ha	4 L/ha

* L'utilisation de **Beloga-P** est déconseillée en sols très filtrants (teneur en sable >80%), très battants (teneur en limon > 85%) ou si le taux de matière organique est > à 6%.

Beloga-P présente un risque accru de manque de sélectivité sur semis mal recouverts.

Beloga-P permet une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant un large éventail de graminées et dicotylédones dès la pré-levée.

Néanmoins, dans des situations de flores très diversifiées (présence d'ambrosie, datura ou d'ombellifères, etc...), **Beloga-P** peut s'utiliser en mélange avec un partenaire de pré-levée en vue d'élargir le champ d'activité.

dose : 2,5 L/ha

En présence de variétés Clearfield Plus, **Beloga-P** peut s'utiliser en pré-levée en base de programme à la dose de 2,5 L/ha et être suivi de **Passat® Plus** à la dose de 2 L/ha en post-levée.

L'optimum d'efficacité est obtenu avec une application réalisée juste après le semis sur un sol frais ou suivie d'une précipitation d'au moins 10 mm dans les 10 jours. **Beloga-P ne doit pas être incorporé.**

Comme pour l'ensemble des herbicides de pré-levée, **Beloga-P** doit être appliqué sur sol soigneusement préparé, dépourvu de grosses mottes, de débris et détritux végétaux en surface, et en dehors des périodes de froid ou de pluie prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture. Le semis doit être régulier et toutes les graines correctement enfouies. **Beloga-P** s'emploie en post-semis pré-levée du tournesol, dans des sols bien pourvus en matière organique (entre 2 et 6 %) et ne présentant pas de risque de battance.

Des risques de pertes de pieds à la levée ainsi que des tassements de végétation sont à craindre en situations de sols légers ou filtrants ou lorsque des pluies abondantes surviennent dans les jours qui suivent l'application. Dans ces situations, ajuster la dose (prendre conseil auprès de votre distributeur ou de votre interlocuteur BASF habituel).

RECOMMANDATIONS GENERALES

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal. La meilleure efficacité sera obtenue si l'application se fait sur sol « frais » ou humide ou si elle est suivie d'une irrigation ou d'une pluie (10 mm d'eau au moins dans les 10 jours qui suivent l'application).

- ◆ Ne pas appliquer **Beloga-P** sur sols mal structurés à granulométrie grossière, sur sols filtrants (faiblement pourvus en argile), sur sols soufflés.
- ◆ Ne pas appliquer sur sols à très faible ou trop forte teneur en matière organique (MO > 6%). Dans les situations particulières (sols humifères des Landes, terre de groie ou de marais...) nous consulter.
- ◆ Ne pas appliquer sur sols motteux.
- ◆ Ne pas appliquer sur sols couverts de débris végétaux.
- ◆ Ne pas appliquer sur semis mal recouvert (profondeur idéale : 3 cm)
- ◆ Ne pas appliquer sur maïs sous plastique.
- ◆ Ne pas incorporer **Beloga-P**
- ◆ Appliquer en dehors des périodes de froid et de pluies prolongées qui peuvent affecter l'implantation de la culture (absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traite-

Beloga-P

ment, éviter les périodes de fortes amplitudes thermiques).

- ◆ Appliquer sur un sol frais, légèrement humide.
- ◆ Appliquer tôt le matin ou tard le soir en période de sécheresse ou de forte chaleur (température >25°C).
- ◆ Éviter l'entraînement de la bouillie sur les cultures voisines en traitant par temps calme, sans vent.

ROTATION / RETOURNEMENT

Délai à respecter en l'application de **Beloga-P** et l'implantation ou le semis de la culture suivante **destinée à l'alimentation humaine** en tenant compte des restrictions de la **pendiméthaline**

Respecter entre l'application **Beloga-P**, (**pendiméthaline**), et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- **190 jours** pour les légumes racines et tubercules,
- **200 jours** pour les légumes bulbes et feuilles,
- **200 jours** pour les céréales,
- **250 jours** pour les cultures de crucifères,
- **300 jours** pour la betterave sucrière,
- **200 jours** pour les autres cultures.

Remarque : Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de **pendiméthaline** sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe :

- **les légumes racines et tubercules** : carotte, céleris / céleris-rave et scorsonère
- **les légumes bulbes** : ail, échalote et oignon
- **les légumes feuilles** : laitue et autres salades
- **Les céréales** : blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale
- **les cultures de crucifères** : chou et colza
- La catégorie « **autres cultures** » comprend : asperge, aubergine, concombre, féverole de printemps, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (nous consulter), pois de conserve, pois-chiche, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol.

REMPACEMENT

En cas de destruction accidentelle de la culture traitée, il est possible de réimplanter un maïs après un labour profond.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Attention : Beloga-P peut entraîner la coloration des équipements et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités. Afin de minimiser le risque de coloration, il est possible de pulvériser préventivement sur les parties du matériel (rampe, châssis..) pouvant être en contact avec la bouillie ou dérive de pulvérisation, un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel agricole (Screen Protect par exemple). Rincer le matériel aussitôt après la fin de la pulvérisation.

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Beloga-P** avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Après l'utilisation du produit : rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Réutilisation des emballages interdite. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique. BASF est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI